### **SÉANCE ORDINAIRE**

### PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

#### **9 JANVIER 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 9 JANVIER 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT MONSIEUR SIMON LAVOIE MADAME GINETTE CARON MONSIEUR GUILLAUME POTVIN MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

#### Par la suite:

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2016. Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à son adoption soulevant de possibles illégalités de certaines résolutions. Le vote est donc demandé, deux membres du conseil sont contre l'adoption de ce procès-verbal et trois membres du conseil sont en faveur de son adoption, cette résolution est donc approuvée à la majorité.

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016. Monsieur François Filion soulève qu'une modification doit y être apportée à l'effet que la résolution 16.12Sp.6. mentionne que le report d'adoption des prévisions budgétaires 2017 a été adopté à l'unanimité et non à la majorité contrairement à ce qu'il y est stipulé. Il est donc unanimement résolu que ce procès-verbal soit adopté tout en y apportant la correction demandée par Monsieur Filion.

### 17.01.2.1.1. <u>Nomination au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile</u>

Considérant qu'à la séance publique du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2016, la résolution 16.12.7.2.4. s'intitulant « Nomination au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile » a fait l'objet de l'application du droit de veto par madame la mairesse;

Considérant l'article 142, alinéa 3 du code municipal du Québec mentionnant que « si le chef du conseil refuse d'approuver une résolution, le secrétaire-trésorier doit la soumettre à nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante... »;

Considérant la proposition ayant été soumise, à savoir, que ledit comité soit formé de messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Filion;

Considérant que les membres du conseil municipal ne sont pas en mesure de statuer sur cette résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et unanimement résolu que cette résolution soit reportée à la prochaine séance publique du conseil municipal.

#### 17.01.3. Rapport mensuel d'activités de la mairesse

Il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du rapport d'activités déposé par la mairesse pour la période du 12 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

# 17.01.4.1. <u>Planification de la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017</u>

Considérant que le Code municipal confie à la Municipalité la responsabilité d'adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

Considérant que les prévisions budgétaires 2017 n'ont pas reçu l'assentiment des membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016;

Considérant qu'en regard du Code municipal, à l'article 954, 3° alinéa, lorsque le budget n'est pas adopté dans les délais prévus, le conseil doit fixer la date de la séance où le budget doit être adopté et, qu'en conséquence, le douzième de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé approuvé;

Considérant qu'il pourrait s'avérer répréhensible de fonctionner sans budget ni programme triennal d'immobilisation pendant plus d'un mois;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

Que ce conseil présentera, pour adoption, les prévisions budgétaires de 2017 lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le jeudi 19 janvier 2017, 20 h, à la salle du conseil municipal, 210 rue Saint-Jean-Baptiste (Caserne incendie), L'Isle-Verte.

### 17.01.4.2. <u>Comptes du mois</u>

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 09/01/2017 (journal 1414): 7 314,82 \$

(journal 1415) : 98 481,42 \$ 105 796,24 \$

Dépenses incompressibles (jo	ournal 1095) : 58	6,43\$
------------------------------	-------------------	--------

(journal 1096): 11 615,60 \$
(journal 1097): 1 881,39 \$
(journal 1098): 137,71 \$
(journal 1099): 353 584,25 \$
(journal 1100): (350 796,17) \$
SAAQ # 9465: 388,64 \$

17 397,85 \$

### Total des dépenses: 123 194,09 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 13 décembre 2016 au 9 janvier 2017, il est proposé par madame Ginette Caron que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, en raison de la facture d'honoraires professionnels de la firme Norton Rose Fulbright s'élevant à 648,46 \$, le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion et Stéphane Dumont alors que les trois autres y sont favorables. Le paiement de l'ensemble des comptes est donc autorisé à la majorité des membres du conseil.

## 17.01.4.3. Adoption des taux de financement de l'emprunt du camion-citerne - règlement 2015-139

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 265 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-139. Ce billet est émis au prix de 98,51800 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Capital	Taux de	Date d'échéance
	financement	
23 500 \$	1,50 %	18 janvier 2018
24 000 \$	1,60 %	18 janvier 2019
24 800 \$	1,85 %	18 janvier 2020
25 400 \$	2,00 %	18 janvier 2021
167 500 \$	2,20 %	18 janvier 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Note : cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le conseiller monsieur Stéphane Dumont s'y oppose. Elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

### 17.01.4.4. <u>Adoption des modifications au terme du règlement d'emprunt</u>

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite emprunter par billet un montant de 265 200 \$ :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2015-139	265 200 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Guillaume Potvin:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 265 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2015-139 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général;

Que les billets soient datés du 18 janvier 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Capital	
2018	23 500 \$	
2019	24 000 \$	
2020	24 800 \$	
2021	25 400 \$	
2022	26 100 \$ (à payer en 2022)	
2022	141 400 \$ (à renouveler)	

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de L'Isle-Verte émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2015-139, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Note: cette résolution ne faisant pas l'unanimité, les membres du conseil, messieurs Stéphane Dumont et François Filion s'y opposent. Elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

## 17.01.4.5. Ratification et approbation du taux d'indexation salariale des employés ainsi que l'ajustement salarial du contremaître municipal

Considérant les modalités d'indexation salariale adoptées par résolution du conseil municipal, à savoir, que doit être appliqué annuellement le taux d'indexation répertorié sur le site web de Statistique Canada, pour la période de novembre 2015 à novembre 2016, et prévalant pour la province de Québec;

Considérant que l'indice des prix à la consommation dont il est fait référence est de 0,6 %;

Considérant qu'il y a lieu de revoir, également, le taux salarial appliqué au contremaître municipal en regard de son niveau de responsabilité et dû au fait que ce dernier n'a pas bénéficié d'ajustement salarial depuis les deux dernières années;

Il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et résolu unanimement :

Que ce conseil autorise l'application du taux d'indexation salarial, ci-haut mentionné, pour l'ensemble du personnel de la Municipalité, y compris la rémunération des élus, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Que le taux salarial du contremaître municipal soit ajusté de 3%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 17.01.4.6. <u>Contribution publicitaire dans le dépliant-horaire de la Société Inter-</u>Rives

Considérant le niveau de visibilité que permet d'atteindre ce véhicule publicitaire qu'est le dépliant-horaire utilisé de la Société Inter-Rives;

Considérant le coût exigé de 75 \$ lié à l'achat d'un espace publicitaire dans ce dépliant;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

Que ce conseil accepte de défrayer le coût d'un espace publicitaire, dimension carte d'affaire, dans le dépliant-horaire de la Société Inter-Rives de l'île Verte.

### 17.01.4.7. <u>Embauche à titre de mécanicien-opérateur</u>

Considérant le processus de recrutement amorcé aux fins de combler le poste de mécanicien-opérateur;

Considérant que suite à l'évaluation de l'ensemble des candidats, un de ceux-ci s'est davantage démarqué en lien avec les tâches et responsabilités liées à l'emploi;

Considérant les recommandations du comité de sélection, à l'effet que soit retenue la candidature de monsieur Michael Jodoin;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

Que ce conseil accepte d'entériner les recommandations du comité de sélection en autorisant l'embauche de monsieur Michael Jodoin à titre de mécanicien-opérateur;

Que monsieur Jodoin soit soumis aux conditions d'usage, à savoir une période probatoire de 6 mois, supervisée par le contremaître municipal;

Qu'un taux horaire fixé à 18 \$ s'applique tout au cours de la période probatoire.

## 17.01.5.1. <u>Demande d'accompagnement auprès de la Commission municipale du Québec</u>

Il est proposé par madame Ginette Caron:

Que ce conseil demande à la Commission municipale du Québec de l'accompagner, afin de trouver des solutions novatrices permettant d'améliorer son fonctionnement.

Les membres du conseil municipal, messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à cette résolution alors que trois membres du conseil y sont favorables, cette décision est donc adoptée à la majorité.

#### 17.01.6.1. Confirmation d'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire

Considérant l'entente contractuelle proposée, par la direction générale, à monsieur Loucas Dupuis afin que ce dernier prenne charge des opérations de glaçage de la patinoire ainsi que de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2016-2017;

Considérant que les engagements et obligations stipulés à la présente entente ont été soumis et approuvés par les parties;

Considérant que l'ensemble des tâches est convenu sur une base de rémunération forfaitaire;

Considérant qu'une supervision sera assurée par la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie:

Que ce conseil donne son accord à l'entente de services liant monsieur Loucas Dupuis à la Municipalité de L'Isle-Verte, pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ couvrant la saison hivernale 2016-2017, et engageant ce dernier à prendre en charge les travaux de glaçage de la patinoire et de l'anneau de glace.

Monsieur François Filion s'oppose à cette résolution alors que monsieur Stéphane Dumont se déclare en possible conflit d'intérêts. Cette décision est donc adoptée à la majorité.

# 17.01.6.2. <u>Appui à une demande de soutien financier auprès de l'URLS du Bas-Saint-Laurent</u>

Considérant que la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que le service municipal de loisirs souhaite réaliser des activités dans le cadre de la semaine de relâche devant avoir lieu du 6 au 10 mars 2017;

Considérant que ce projet répond aux objectifs et aux exigences du programme de soutien financier en loisirs de l'URLS;

Il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise madame Rosalie Demers, responsable de ce projet, à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le projet « Semaine de relâche 2017 ».

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER